

sont constamment,—je peux l'affirmer de science personnelle,—en quête d'occasions pour recommander la nomination d'officiers canadiens-français, non seulement au quartier général de la défense nationale, mais aussi aux quartiers généraux des district appropriés. De fait, j'ai une liste complète des officiers canadiens-français qui ont été nommés au quartier général.

En outre, j'ai en main une liste de probablement plus de cinquante manuels d'instruction, brochures, livres de règlements et ouvrages instructifs de diverses sortes dont des traductions françaises ont été faites par un bureau spécial de traduction française que nous avons au quartier général. Je dis ces choses parce qu'il est bon qu'on les connaisse en justice pour les officiers du ministère. Je ne crois pas que du point de vue national on accorde plus d'attention à quoi que ce soit qu'à l'aplanissement des difficultés que rencontreront inévitablement les Canadiens français qui s'enrôlent dans une armée en grande partie de langue anglaise. Je comprends que la situation serait semblable pour nous de langue anglaise si nous nous enrôlions dans une armée en grande partie de langue française. Nous éprouverions des difficultés et quelquefois nous sentirions un peu d'ennui. Nous aimerions par dessus tout avoir l'occasion de causer de nos problèmes avec des personnes de notre race. C'est exactement la situation dans laquelle nos officiers de la défense nationale essaient de se mettre afin d'aider nos concitoyens canadiens français qui veulent participer à la guerre.

Je parle de ces choses afin d'indiquer au comité que cette question n'a aucunement échappé à notre attention. L'honorable député a fait quelques observations au sujet de la publicité aux Etats-Unis. Il parle de maigre publicité. Dans ce domaine encore nous nous efforçons de donner aux Canadiens français une représentation convenable. Nous avons présentement aux quartiers généraux de la Défense nationale trois fonctionnaires

de langue française qui relèvent du directeur des relations publiques. L'un d'eux est chargé de la publicité dans le district militaire n° 4, un autre dans le district n° 5 et dans le district n° 4 il y a également un photographe bilingue. En plus, il y a outre-mer un officier canadien français au quartier général militaire canadien. Nous avons en outre plusieurs officiers canadiens français qui occupent des postes de rédacteurs au département des relations publiques à Ottawa. Ensuite, nous avons à Montréal un Canadien français qui représente le département des relations publiques. Je mentionne la chose pour montrer que la publicité se fait aussi bien en français qu'en anglais. Nous nous efforçons de donner une représentation convenable.

Je ne tiens pas à ce que l'impression se répande au dehors qu'il y a disparité de traitement.

Le fait est, tout simplement, que nos compatriotes canadiens-français n'ont pas de meilleurs amis que les officiers du quartier général de la Défense nationale. Nous nous efforçons constamment de voir à ce que leur effort dans la présente guerre soit reconnu, encouragé et appuyé.

M. ROSS (St. Paul's): J'ai posé une question au ministre, cet après-midi, au sujet d'un accident qui s'est produit au cours d'une parade à Toronto et le ministre a dit qu'une allocation de commisération serait le seul moyen de venir en aide à la femme qui a été blessée. Je vais donner au ministre le nom de cette femme. Il s'agit de Mme Nellie Burke, 175, avenue McPherson, Toronto. Je prierais le ministre de bien vouloir examiner ce cas et voir s'il ne pourrait accorder une allocation de commisération à cette femme.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

La motion est adoptée et la séance est levée d'office, à onze heures, en conformité du règlement.